

signalé que cette réduction était trop considérable. De ce fait, les producteurs ont perdu un revenu qu'ils ne récupéreront jamais.

En s'attaquant sur quatre fronts à l'agriculture de l'Ouest, le quatrième front étant le bill C-244 sur la stabilisation, nous constatons que le gouvernement retire son appui financier à l'agriculture de l'Ouest et, comme il le fait dans ce projet de loi, y substitue une régie directe. A mon avis, monsieur l'Orateur, ce n'est pas ainsi qu'il faut aborder les problèmes actuels de l'agriculture dans l'Ouest. Puisque le ministre affirme que le projet de loi à l'étude n'est pas urgent et qu'il ne sait pas quand le colza sera placé sous la juridiction de la Commission du blé, même si le bill est adopté, il faudrait, à mon avis, consulter les producteurs de colza.

Le député de Mackenzie et celui de Vegreville (M. Mazankowski) sont du même avis. Il n'est pas nécessaire, je le reconnais, que tous les titulaires de permis de la Commission prennent part à ces consultations, mais seulement, comme le proposait le député de Mackenzie, ceux qui sont intéressés parce qu'ils cultivent ce grain. Je le répète, tous ceux qui ont pris la peine d'en produire devraient être consultés. C'est parmi eux qu'il faudrait tenir un plébiscite.

Puisque la mesure n'est pas urgente pour le moment, je propose, avec l'appui du député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack):

Que tous les mots après «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«le bill C-238 ne soit pas lu maintenant pour la 2<sup>e</sup> fois, mais que la Commission canadienne du blé soit saisie de la teneur du bill et organise un plébiscite auprès des producteurs pour déterminer si les dispositions de la loi sur la Commission canadienne du blé qui peuvent s'appliquer, par règlement, à l'avoine ou à l'orge devraient s'appliquer aussi au seigle, à la graine de lin ou au colza.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. La présidence doit envisager l'acceptabilité, au point de vue de la procédure, de la motion proposée par le député de Palliser (M. Schumacher) appuyée par le député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack). Je dois informer les députés que je doute que la présidence puisse accepter l'amendement au point de vue de la procédure. Même au départ, j'ai des doutes sur deux points. Le député veut renvoyer la question à un organisme extérieur. Je crois qu'il y a peut-être une jurisprudence qui lui interdit de le faire. Il peut renvoyer la question à un comité permanent; mais pour ce qui est de la renvoyer à un organisme étranger au Parlement, je crois qu'il y a lieu de se renseigner. Je sais qu'il y a un précédent et c'est au sujet de la Commission des transports. Les députés voudraient peut-être prêter main-forte à la présidence.

L'autre point qui préoccupe la présidence d'abord, et ici encore je prie les députés de me venir en aide, c'est que la motion ne semble pas aller à l'encontre du principe dont s'inspire le bill. Il est fait mention d'un organisme extérieur sans qu'il y ait opposition au principe du bill. La présidence acceptera une argumentation à ce sujet. Si des députés veulent me prêter main-forte, je serai heureux de les écouter.

[M. Schumacher.]

**M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek):** Monsieur l'Orateur, je crois que les deux motionnaires ont voulu, par leur motion, aider le ministre à faire adopter le bill par la Chambre. Je suis certain que nous voulons aider le whip adjoint du parti gouvernemental, plutôt que mériter l'accusation de faire de l'obstruction. Dans notre esprit, il s'agissait d'un amendement motivé qui aiderait le ministre à donner au peuple canadien ce qu'il lui promettait. Nous acceptons le bill. Presque tous les orateurs de ce côté de la Chambre l'ont dit, avec une seule exception.

• (9.40 p.m.)

A notre avis, cette modification n'enlève rien au bill. Elle ne gêne nullement le ministre pour obtenir l'adoption du bill. Le ministre a dit que l'inclusion du colza, du lin et du seigle dans la juridiction de la Commission du blé ne se fera pas immédiatement, même, tant qu'il sera en fonction.

Le ministre a semblé accepter le principe d'un référendum. Nous avons formulé des propositions à ce sujet, savoir que seuls les producteurs de colza auraient à se prononcer quant à l'inclusion du colza dans le bill. C'est pourquoi nous disons que notre amendement est motivé. Comme l'a indiqué à plusieurs reprises le whip adjoint, l'objectif est de faire adopter la mesure par la Chambre le plus rapidement possible, dans l'intérêt des cultivateurs. Le ministre tient beaucoup à faire adopter la partie du bill qui porte sur le classement, ce que nous approuvons. Chacun des orateurs l'a dit.

Comme précédent, je voudrais me reporter à la page 411 de Beauséjour. L'amendement n° 103 est semblable. En voici un extrait:

«Que tous les mots qui suivent le mot «que» dans la présente motion soient retranchés et qu'on y substitue les mots suivants: tout autre examen de ce bill soit différé jusqu'à ce que le principe dont il s'inspire ait, au moyen d'un référendum, été soumis aux électeurs du Canada et approuvé par eux.»

Dans le cas de l'amendement à l'étude, il ne s'agit pas des électeurs canadiens mais des personnes qui s'occupent de ce genre de grain. Je ne veux pas discuter des raisons pour ou contre l'assujettissement à la Commission du blé. Le ministre a dit que cette disposition n'était pas nécessaire dans l'immédiat. Nous sommes d'accord.

Si le référendum indique que les producteurs de colza approuvent cette mesure, comme les socialistes à ma gauche le voudraient, nous l'approuverons aussi. Mais nous savons que tous les producteurs n'en veulent pas parce que beaucoup d'entre eux nous ont fait connaître leur opinion là-dessus. Il n'ont, à l'heure actuelle, que les cultures commerciales. C'est ce qui nous intéresse pour le moment nous, de l'Ouest, une culture commerciale.

Je pourrais ajouter ce que nous pensons des efforts que la Commission déploie pour vendre le blé. Le ministre prétend que sous l'autorité de cette Commission, le mouvement des grains a été un record. En dépit de cela, l'économie de l'Ouest a atteint le plus bas niveau qu'elle ait jamais connu. Le colza représente sa culture commerciale la plus importante. C'est tout ce qui fait marcher les